

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mme BELLOT - BOSSIS – CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU – BERTET – HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs :	Mme BOFFELLI à Mme BELLOT M. ARCHAT à M. VILLENEUVE
Absente :	Mme CHATEAU
Secrétaire de séance :	Mme BOSSIS

● **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2019**

Le compte rendu de la réunion du 1er octobre 2019 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

● **Projet « Réhabilitation du Presbytère en Mairie » : Autorisation à signer les avenants au marché.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2018-05-01(a) qui l'autorisait à signer les marchés afférents au transfert de la Mairie au Presbytère.

Monsieur le Maire expose les différents travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise en conformité notamment en termes de sécurité.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants au marché de Réhabilitation du Presbytère en Mairie qui permettent la réalisation des travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants au marché.

● **Réfection de la voirie de la Déchetterie – Convention avec le SMICVAL.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019-09-05 qui l'autorisait à signer le marché de travaux pour la réfection de la voirie « Goblangey - Pôle de Recyclage ».

Ces travaux résultent d'un trafic automobile et routier important. Le SMICVAL reconnaît que le passage répété de ses camions sur la route de Peyronnat a eu pour effet d'entraîner une dégradation significative de la chaussée. Aussi il propose une convention de participation à l'entretien et à la sécurisation des voies d'accès des sites du SMICVAL et notamment sur la commune de Saint Paul.

Le SMICVAL s'engage à procéder au remboursement des frais de réfection de la route de Goblangey-Peyronnat à hauteur de 77 % du total des frais exposés soit un montant estimé de 115 662,62 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation du SMICVAL à l'entretien des voies.

- **Révision du Loyer du logement de l'école.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 6 décembre 2010, l'article « REVISION DU LOYER » avait été modifié et, précisait que le loyer serait révisé annuellement au 1^{er} janvier suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3^{ème} trimestre (+1,20% au 15 octobre 2019)

Monsieur le Maire propose, en appliquant le barème, un loyer mensuel pour 2020 de 246,43 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE que pour 2020 le loyer mensuel sera de **246,43€**, soit **2 957,15 €** annuels.

- **Recensement des besoins en matière de matériel numérique à l'école.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle phase de recensement des besoins est ouverte par Gironde Numérique afin de mettre en concurrence les prestataires retenus dans l'accord cadre pour l'équipement numérique des écoles.

La commune doit transmettre ses besoins avant le 20 novembre si elle souhaite participer à ce groupement de commandes et bénéficier de tarifs négociés, comme cela avait été le cas pour les classes mobiles en 2018.

La commune doit délibérer pour participer au groupement de commandes.

Lors du Conseil d'école qui s'est tenu le 05 novembre, le souhait de disposer d'un TBI a été émis.

Monsieur le Maire estime qu'avant d'investir à nouveau, les enseignants doivent en premier lieu utiliser et faire utiliser les tablettes aux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) AUTORISE Monsieur le Maire à ne pas donner suite - dans l'immédiat – au groupement de commande ; si un réel besoin est avéré et une argumentation pédagogique produite, l'achat de matériel pourra être envisagé même hors groupement de commande.

- **Refacturation par la CCB des prestations complémentaires de Gironde Numérique.**

Vu les conventions tripartites signées en 2017 prévoyant l'adhésion aux services numériques mutualisés ;

Gironde numérique, outre les prestations forfaitaires disponibles dans le cadre de l'offre numérique mutualisée, propose des prestations complémentaires sujettes à des tarifications supplémentaires.

Onze communes ont manifesté leur souhait de recourir à la prestation complémentaire « Diagnostic téléphonique » :

- Berson
- Plassac
- Blaye
- Saint-Girons-d'Aiguevives
- Campugnan
- Saint-Martin-Lacaussade
- Cars
- Saint-Paul
- Gauriac
- Samonac
- Saugon

Cette prestation a été évaluée à 1.250 € TTC et sera facturée à la CCB conformément aux conventions tripartites d'adhésion signées. Or, étant entendu que cette prestation ne bénéficie pas à la CCB, il est nécessaire de signer une convention afin de permettre la refacturation de cette prestation à part égale aux communes intéressées (113,64 € TTC chacune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de refacturation, par la CCB, des prestations complémentaires proposées par Gironde Numérique à notre commune,
- **AUTORISE** à répartir le montant total demandé pour une prestation complémentaire entre l'intégralité des communes utilisatrices,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer la convention ci-annexée.

Questions Diverses.

PLUi.

Dans la mesure où le SCoT est approuvé, tous les PLU du territoire devront s'adapter au schéma global dans les trois ans.

En plus de suivre les directives données par le SCoT, une modification du PLU s'avère onéreuse, il sera plus raisonnable pour les communes de transférer la compétence à l'Intercommunalité.

Un avis sera émis lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal, après le vote de la CCB.

DM n°5.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'avoir procédé, en section d'Investissement, à un virement de crédits depuis les »Dépenses Imprévues « - 020 vers le compte 1641 – « Emprunt en euros » afin de permettre le prélèvement des prochaines échéances, notamment en ce qui concerne l'emprunt contracté en mai auprès de La Banque Postale, pour un montant de 6 024,80 €.

Association « Jeune et Rose ».

Madame Mélanie COURTIER est venue à la rencontre de Monsieur le Maire afin de présenter l'association Jeune & Rose dont elle est co-fondatrice.

Cette association a été créée en avril 2017, son siège est établi au 2 Bis Lieu dit «Le Grand Verger» - Galacre à Saint Paul.

Jeune&Rose c'est aussi un réseau national de jeunes patientes atteintes d'un cancer du sein qui s'entraident, partagent, relaient les messages de prévention. Ce réseau est porté par nos ambassadrices Jeune&Rose, toutes des patientes partageant nos valeurs de solidarité, d'entraide et la détermination de sensibiliser les jeunes femmes et les professionnels de santé, le cancer nous concerne à tous âges.

Cette association porte différents événements, elle était notamment présente à la Marche pour Octobre Rose organisée à Blaye le 13 octobre dernier.

Elle est soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine, le Département, diverses Communautés de Communes et l'Agence Régionale de Santé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 200€ sur le budget 2019 afin de soutenir l'association.

SDIS 33.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu du SDIS invitant les communes à se prononcer sur une participation financière volontaire au budget du SDIS de la Gironde pour 2019 et 2020.

Monsieur le Maire n'envisage de se positionner que sur 2020.

Marché de Noël 2019.

En 2019 le Marché de Noël de Saint Paul se tiendra Vendredi 13 décembre à partir de 17h à la salle polyvalente.

Une réunion de préparation aura lieu vendredi 29 novembre à 18h à la mairie.

Cérémonie du 11 Novembre.

Il est rappelé la cérémonie de commémoration organisée le 11 novembre à partir de 10h au carré militaire du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de Conseil Municipal a été levée à 20h10.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le **Mardi 10 décembre 2019 à 19h00.**